

FARO
Chez Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN
224 chemin de la Curiale
74210 FAVERGES SEYTHENEX

Faverges le 2 avril 2026

Aux adhérents de l'association FARO

**Objet : Assemblée générale du 26 avril 2026
suivie du repas des adhérents**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de FARO qui aura lieu le dimanche **26 AVRIL 2026 à 10h à la Salle Polyvalente de FAVERGES-SEYTHENEX, place Serand.**

Le montant de l'adhésion pour l'année 2026 est fixé à 12 EUR par personne, à régler par chèque libellé à l'ordre de FARO.

L'assemblée générale sera suivie du repas des adhérents de l'association.

Le repas préparé par Philippe Traiteur consistera en :

- Terrinette de foie de volailles à la lyonnaise,
- Hâchis parmentier, et bouquet de salade,
- Fromages de Savoie,
- Tiramisu aux fraises,
- Pain,
- Café.

Une participation de 12 EUR est demandée à tout adhérent qui s'inscrira pour le repas.

L'association FARO prendra en charge le surplus du prix du repas et offrira les boissons (pot de l'amitié à l'issue de l'assemblée, et boissons du repas).

Afin de nous permettre l'organisation de cette journée, de passer la commande auprès du traiteur, et d'installer la salle polyvalente, vous voudrez bien nous faire savoir si vous viendrez ou non à cette assemblée générale et si vous participerez au repas en retournant **pour le 15 AVRIL prochain au plus tard** à l'adresse suivante :

- **FARO, 224 chemin de la Curiale, 74210 FAVERGES SEYTHENEX,**

le coupon ci-après accompagné du chèque libellé à l'ordre de FARO.

Vous pourrez obtenir tous renseignements complémentaires en vous adressant :

- soit par mail à l'adresse suivante : **faro@faverges-roncobello.fr**
- soit par téléphone auprès de Serge (**07.83.51.08.61**) ou Colette (**06.15.25.90.56**).

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Rapports moral et financier 2025 de l'association ;
- Projets pour 2026 / 2027 ;
- Cotisation 2027 ;
- Élection du bureau ;
- Questions diverses.

Le bureau est actuellement composé de 6 membres (le maximum prévu par les statuts est de 9) :
- Nadine MILESI, Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN, Serge PERNET-COUDRIER, Françoise KLEMENCIC, Alain CHAFFAROD et Corine PERNET-COUDRIER.

- Colette Thiaffay-Grand-Jean, Nadine Milesi et Serge Pernet Coudrier sont membres sortants, et se représentent.

Tout adhérent souhaitant rejoindre le bureau devra faire connaître sa candidature avant le 15 avril prochain, car toute candidature doit être validée par le bureau selon le règlement intérieur de l'association, pour être ensuite présentée à l'assemblée générale.

Il est rappelé que selon les statuts de FARO : "Pour postuler, il faut s'engager à s'investir pour l'organisation, la gestion, les démarches nécessaires au fonctionnement de l'association."

L'assemblée générale se terminera par une tombola et le verre de l'amitié. Puis elle sera suivie du repas pour les adhérents qui s'y seront inscrits.

Tout adhérent ne pouvant pas assister à l'assemblée générale pourra se faire représenter en complétant, datant et signant le pouvoir ci-après (qui pourra être recopié sur papier libre si nécessaire), et qu'il retournera aussitôt par voie postale, avant le 15 avril prochain à :

- FARO
224 chemin de la Curiale
74210 FAVERGES SEYTHENEX.

Il devra toutefois s'assurer que son représentant pourra bien le représenter (chaque adhérent disposant de trois (3) voix au maximum y compris les pouvoirs qui lui sont donnés).

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos amicales salutations.

Pour le bureau : Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN

FARO - Assemblée générale du 26 AVRIL 2026 suivie du repas des adhérents

(Ce document pourra être recopié sur papier libre si nécessaire)

A renvoyer pour le 15 avril 2026 au plus tard à :

- FARO

224 chemin de la Curiale, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.

Je soussigné(e) : M

(Compléter les cases du tableau et le pouvoir s'il y a lieu).

Participerai à l'A.G. de FARO du 26.04.2026 (compléter ci-contre en rayant la mention inutile)	OUI	NON Compléter le pouvoir de représentation joint
Souhaite reprendre mon adhésion pour 2026 (compléter ci-contre en rayant la mention inutile)	OUI Je règle dès maintenant ma cotisation (12 EUR) en joignant un chèque libellé à l'ordre de FARO (*)	NON
Participerai au repas des adhérents de FARO du 26.04.2026 (compléter ci-contre en rayant la mention inutile)	OUI Je joins un chèque de 12 EUR libellé à l'ordre de FARO. (*)	NON

(*) Adhésion et participation au repas adhérents pourront être réglées au moyen d'un seul chèque. Pour les couples, chaque membre complétera le tableau mais il pourra être établi qu'un seul chèque pour toutes les sommes dues (cotisation 12 EUR/personne, repas (12 EUR/personne).

POUVOIR DE REPRESENTATION à l'A.G. de FARO du 26 AVRIL 2026 si je ne peux pas y assister

(pour les couples chaque membre souhaitant se faire représenter doit compléter un pouvoir distinct)

Je soussigné(e) : M

Donne pouvoir de me représenter à l'assemblée générale de FARO du 26 AVRIL 2026, et de prendre part aux décisions et aux votes, à :

- M

Mon mandataire (que j'aurai pris soin d'informer au préalable, afin d'être assuré(e) de sa présence à cette assemblée générale et de sa possibilité à accepter le pouvoir donné).

Fait à

Signature (précédée de « BON POUR POUVOIR »)

Le